

## **ARRETE MUNICIPAL n° AP 2023.02**

**Objet :**  
**Règlementation du stationnement**  
**Route d'Epagny**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

(

- ♦ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment les articles L.2211-1 L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-2,
- ♦ Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.417-11 et R411-4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement afin d'assurer convenablement le ramassage des déchets, la sécurité et la fluidité de la circulation des piétons.

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Dans le respect de la réglementation en vigueur, la circulation et le stationnement des véhicules automobiles et des véhicules à moteur à deux, trois ou quatre roues ne doivent en aucun cas gêner les véhicules de ramassage des déchets.

Le stationnement de tout véhicule à proximité des points de collecte ou empêchant l'accès aux containers sera interdit et considéré comme gênant au sens de l'article R417-10 du code de la route.

Le stationnement sera donc interdit Route d'Epagny, au niveau du point collecte des déchets situé en face du N°791, sauf emplacements prévus et matérialisés à cet effet.

#### **Article 2 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques communaux.

#### **Article 3 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A :
    - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
    - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
    - ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
    - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
- Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ♦ Affiché sur le site internet de la commune : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 22 mars 2023

Le Maire

Michel BEAL

Pour le Maire et par délégation,  
Le 1er adjoint  
André SAINT-MARCEL

